

# ASSEMBLÉE NATIONALE

9 septembre 2023

---

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1528)

Rejeté

## AMENDEMENT

N° AS73

présenté par

M. Delaporte, M. Aviragnet, M. Califer et M. Guedj

-----

### ARTICLE PREMIER

Supprimer la seconde phrase de l'alinéa 20.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des députés socialistes et apparentés vise à supprimer la capacité offerte aux départements de déléguer une partie de leur compétence en matière d'insertion sociale et professionnelle des allocataires du RSA - en l'occurrence l'orientation vers un organisme référent - au profit de Pôle Emploi.

Cette possibilité créerait des inégalités de traitement entre départements déléguant et départements ne déléguant pas cette compétence.

Surtout, le projet de loi ne prévoit à aucun endroit le plan de formation des agents de Pôle Emploi pour réaliser cette nouvelle mission.

Il convient donc de supprimer cette possibilité.